



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

**DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA
METROPOLE DU GRAND PARIS**

**Fonds Innover dans la Ville – Programme Economie Circulaire et Solidaire en
soutien au projet « Scan Plateaux » de la Ville de Livry-Gargan**

N° 2026 - 31

Livry-Gargan, le 12 9 JUIN 2026

Le Maire de Livry-Gargan ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

Vu la délibération n°2026-03-02 du 30 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal au Maire et notamment son article 1 alinéa 26 ;

Vu le règlement du Fonds *Innover dans la Ville* de la Métropole du Grand Paris applicable en 2026, en particulier l'axe en matière d'économie circulaire et solidaire ;

Considérant la volonté de la Ville de mettre en œuvre un projet de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires faisant intervenir des technologies innovantes ;

DECIDE

Article 1 : De solliciter le concours financier de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds Innover dans la Ville, pour un montant de 19 250€ HT ;

Article 2 : D'approuver le plan prévisionnel de financement suivant :

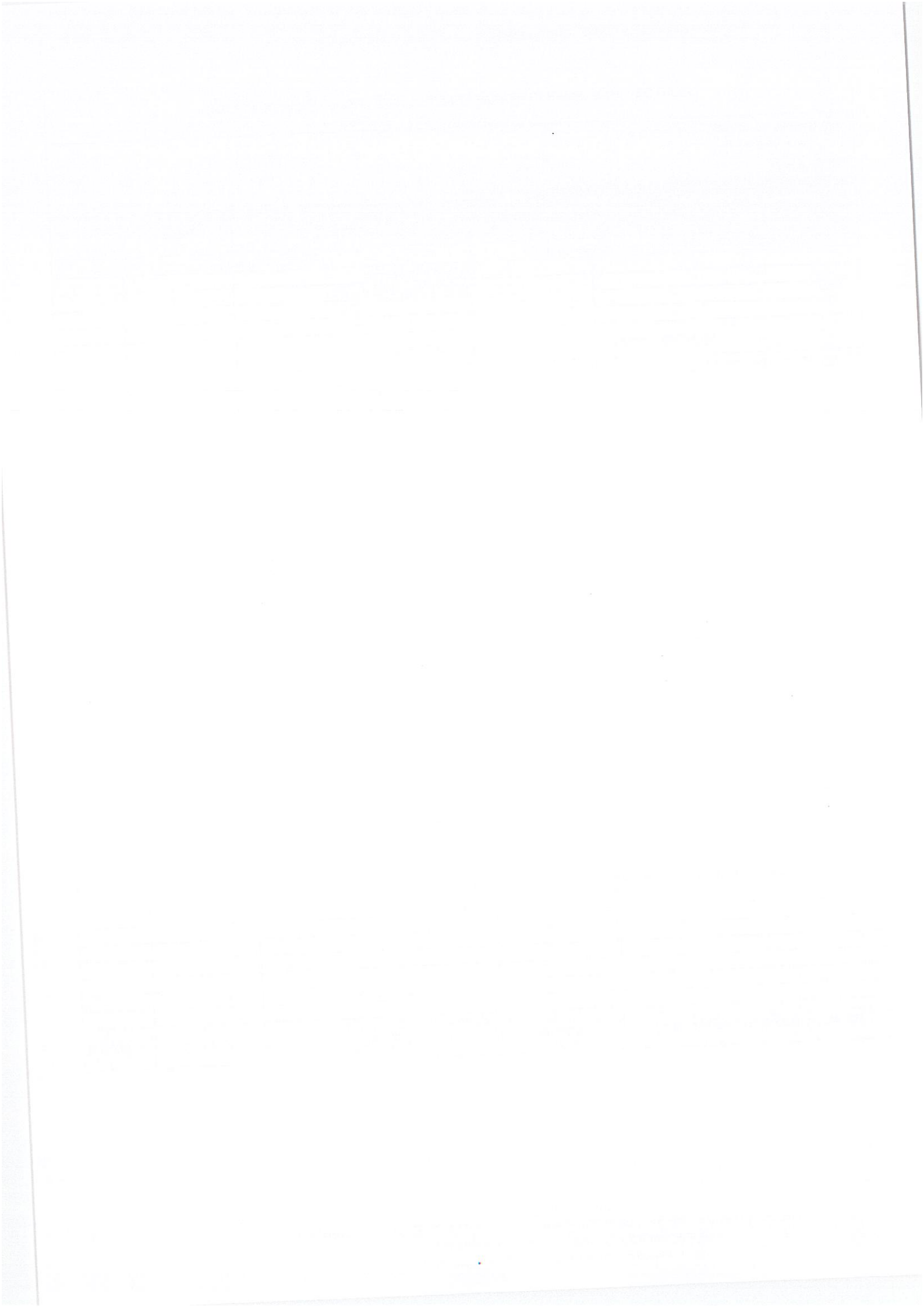
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL POUR LE PROJET SCAN PLATEAUX

Objet : Demande de subvention auprès de la MGP -
Fonds Innover dans la Ville

Intitulé de l'opération :

Projet Scan Plateaux pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires


NATURE DES DEPENSES (1)	Dépenses HT	RECETTES	Montant	%
Acquisitions foncière éligibles (selon opération) :		Aides publiques (2) :		
-		-Union européenne		
-		-Etat (à détailler ci-dessous):		
-		DPV		
-		DETR		
Investissements		-Conseil Régional		
Plateaux inox compartimentés	12 500,00			
		Métropole du Grand Paris : Fonds Innover dans la Ville en soutien au Programme d'Economie Circulaire et Solidaire	19 250,00	50%
Sous total (1) :	12 500,00			
Fonctionnement		-Conseil Départemental		
		-Commune ou groupement de communes (3)		
location des bornes de scan et maintenance sur 2 ans, récolte et traitement des données, synthèse des résultats pour propositions/suggestions d'adaptation des menus	26 000,00	-Etablissements publics (3)		
		Total co-financeurs	19 250,00	
		-		
		Autres y compris aides privées (3) :		
		-		
		-		
Sous total (2) :	26 000,00			
		Sous-total :	19 250,00	
		Autofinancement :		
		-Fonds propres	19 250,00	50%
		-Emprunts		
		-Crédit-bail		
		-Autres (4)		
		Sous total :	19 250,00	
TOTAL (sous total (1) + sous-total (2))	38 500,00	TOTAL	38 500,00	100,00%



Article 3 : La présente décision peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Livry-Gargan, sis 3 place François-Mitterrand, BP 56 à Livry-Gargan (93 891 Cedex) ;
- D'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, devant le tribunal administratif de Montreuil sis 7 Rue Catherine Puig, à Montreuil (93 100). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérecours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr




Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller Départemental

